

## 34. CHALLENGE NATIONAL VOILE RC

-oOOo-

### 34.0 - FORME :

Le Challenge National de Voile RC est organisé pour une saison sportive. Il s'adresse à tous les voiliers radiocommandés d'une longueur maximum de 1,60 m.

Il se dispute sur plusieurs manches (idéalement 6) dont les meilleures (la moitié) sont prises en compte dans le classement final pour chaque concurrent, la dernière manche se déroulant lors du Critérium National de Modélisme Naval.

Les différentes manches se déroulent dans des lieux répartis sur la métropole.

En fin de saison, à l'issue du Critérium National, un classement « Loups de Mer » récompense les skippers expérimentés et un classement « Moussaillons » regroupe les jeunes et les adultes débutants (première année de participation à des régates officielles). Pour les adultes, ce statut est accordé pour une saison avec un minimum de trois régates officielles ou deux saisons si ce minimum n'a pas été atteint la première saison.

### 34.1 - LES BATEAUX :

Tous les voiliers radiocommandés d'une longueur hors tout au maximum égale à 1,6 m sont acceptés. Gréement libre. Multicoques autorisés. Les voiliers de plus de 50cm doivent obligatoirement être pourvus d'une défense souple de 50 mm minimum sur toute la hauteur de l'étrave.

5 groupes sont constitués selon la longueur de coque (avec une tolérance de 1%), donnant lieu à un classement par catégories :

- A : voiliers jusque 0,50 m et vieux gréements.
- B : voiliers jusque 0,75 m (ex. : RG65 et 0,75 m) et voiliers « loisir » (type maquettes de voiliers non prévus pour la course) de moins de 1 m.
- C : voiliers jusque 1m et voiliers loisirs de moins de 1,30 m.
- D : voiliers de la classe M (127cm) et équivalents jusque 1,30 m et voiliers loisirs jusque 1,60 m.
- E : grands voiliers: classe A, Mini 40 jusque 1,60 m.

Le nombre de voies radio est limité à 3.

Le modèle devra porter sur sa voile une immatriculation visible dont les caractères devront avoir une hauteur comprise entre 90 et 100 mm et une largeur de 60 mm. Pour les voiliers de moins d'un mètre, ces dimensions sont de 70 mm pour la hauteur et 40 pour la largeur. Cette immatriculation sera composée des trois derniers chiffres de la licence du skipper (du numéro d'association pour les voiliers de club). En cas de doublon, le skipper apposera sous les 3 chiffres une lettre additionnelle symétrique (A, H, M, T, U, V, W, X ou Y, uniquement) avec un adhésif (noir de préférence), afin d'être lisible indifféremment recto-verso. Cette immatriculation sera située dans le tiers supérieur de la grand-voile. Afin de préserver l'identité départementale, le foc portera le numéro du département du skipper dans le tiers inférieur. Ses caractères ne devront pas dépasser 70 mm en hauteur et 40 mm en largeur. Le tiers inférieur de la grand voile uniquement, pourra être utilisé pour y apposer le prénom, marque distinctive ou publicitaire du skipper. Toute inscription ne respectant pas les bonnes mœurs étant proscrite. Cette règle sera appliquée à partir de la saison 2013. Pour les vieux gréements et voiliers maquettes, le numéro pourra être placé en tête de mât ou sur un étai: le pataras s'il existe.

D'autres immatriculations peuvent être acceptées si la demande est faite à l'inscription.

Un concurrent peut exceptionnellement changer de bateau pour avarie, **sur autorisation du juge.**

## 34.2 – ORGANISATION D'UNE MANCHE, TYPE D'ÉPREUVE :

### 34.2.1- Calendrier :

Un calendrier des épreuves est mis en place en début de saison sportive. Les manches se déroulant après le Critérium National (de juin à août) comptent pour la saison suivante.

L'organisateur d'une manche peut être un club UFOLEP SAM-CLAP ou un comité local, départemental ou régional regroupant plusieurs clubs UFOLEP SAM-CLAP ou associations UFOLEP.

La CNS UFOLEP SAM-CLAP, ou une commission créée par cette dernière, est seule habilitée à accepter ou refuser l'inscription d'une manche au calendrier.

Une manche peut être ajoutée au calendrier en cours de saison à condition qu'elle soit annoncée au moins deux mois à l'avance.

Lors de l'inscription de sa manche au calendrier, chaque organisateur déclare le type d'épreuve qu'il organise.

### 34.2.2- Types d'épreuves :

L'organisateur, en accord avec la CNS SAM-CLAP et le commissaire national « Voile R.C. » peut proposer, pour la manche qu'il organise, tout type d'épreuve. Ce peut être :

- une série de régates classiques sur un « triangle olympique »
- une série de régates sur un parcours original (ex. : M, tour d'un petit plan d'eau...)
- une course d'endurance sur un temps donné (ex. : 3 h de St Pardoux)
- une course unique sur une distance donnée : tour d'un grand plan d'eau, itinéraire balisé, traversée...

Le parcours est matérialisé par des bouées. Les voiliers doivent virer les bouées, sans les toucher. Lorsqu'ils les touchent, ils commettent une faute sanctionnée par une **pénalité (360°)** à effectuer avant la marque suivante.

Dans la mesure du possible, les voiliers régateront par groupes de taille.

Lorsque des voiliers de différentes tailles sont amenés à régater ensemble, il conviendra de prévoir des distances différentes à parcourir en fonction de la taille (cf annexe 1)

## 34.3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

Pour une épreuve à plusieurs régates, si leur nombre est supérieur à 12, les concurrents engagés sont répartis, avant la première régata, en groupes de 6 à 12 voiliers maximum. Cette répartition se fait par tirage au sort "dirigé" pour éviter, dans toute la mesure du possible, les problèmes de fréquences radio et pour répartir équitablement les participants d'un même club ou département.

Lorsque le nombre de voiliers d'une même catégorie est suffisant (6 ou plus), ces voiliers régatent entre eux.

Les concurrents du challenge « Moussaillons » régatent de préférence entre eux afin de leur permettre, au besoin, de naviguer avec le voilier d'un concurrent « Loup de Mer » qui sera autorisé à les conseiller.

Dans le cas d'une course d'endurance, les voiliers régatent ensemble si l'épreuve dure plus de deux heures (sauf pour le challenge « Moussaillons » si c'est possible).

## 34.4 - RÈGLES DE COURSE :

Les règles appliquées sont celles du championnat voile RC :

**Il s'agit, avant tout, d'effectuer le parcours sans gêner les autres concurrents et en faisant preuve de courtoisie notamment en évitant de "pousser à la faute".**

## 34.5 – LE DÉPART :

Il est donné de la même manière que lors du championnat de voile RC:

- Le compte à rebours est mis en route 2 minutes au moins avant le départ.
- Les règles de course sont applicables à partir du top annonçant une minute avant le départ.
- Si un voilier coupe la ligne de départ dans la minute avant le signal, il est rappelé. Il doit alors repasser la ligne après avoir contourné l'une des marques par l'extérieur, sans gêner ceux qui prennent ou ont déjà pris correctement le départ.

- Exception : avant le signal de départ, un voilier sous le vent n'est pas tenu de laisser de la place à un voilier au vent pour passer sous le vent d'une marque de départ entourée d'eau navigable. Mais après le signal de départ, il doit lui laisser de la place.
- La mise à l'eau des voiliers n'est pas autorisée dans le laps de temps situé entre 1 minute avant le top départ et 30 secondes après.

### 34.6 - LES PÉNALITÉS :

Les pénalités sont les mêmes que dans le championnat de voile RC :

- Pour un refus tribord amures : le voilier doit effectuer 2 tours sur place. 2 refus dans la même course entraînent la disqualification du concurrent fautif.
- En cas d'abordage de deux voiliers, le voilier fautif est pénalisé d'un ou deux tours selon la gravité de l'abordage.
- Pour les autres fautes : un seul tour.

Les pénalités doivent être exécutées après que les fautes aient été signalées par les juges et avant la marque suivante. Les voiliers des autres concurrents ne doivent, en aucun cas, être gênés.

Le concurrent qui continue le parcours sans avoir exécuté une pénalité annoncée par le jury est classé dernier de sa manche.

### 34.7 - NOTATION :

#### 34.7.1- Cas d'une épreuve à plusieurs régates.

La notation est la même qu'au championnat de voile RC :

A l'issue de chacune des régates, les concurrents reçoivent un nombre de points en référence à leur place à l'arrivée :

1 <sup>er</sup> .....	0	4 <sup>ème</sup> .....	3	7 <sup>ème</sup> .....	6	10 <sup>ème</sup> .....	9
2 <sup>ème</sup> .....	1	5 <sup>ème</sup> .....	4	8 <sup>ème</sup> .....	7		
3 <sup>ème</sup> .....	2	6 <sup>ème</sup> .....	5	9 <sup>ème</sup> .....	8		

Pour les places suivantes, un point est ajouté chaque fois.

Le temps du premier servira de référence pour la durée totale de la régata qui ne pourra en aucun cas dépasser 1,5 fois ce temps (ex : le premier boucle son parcours en 5 min ; durée totale de la régata = 7 min 30 s). A l'issue de ce délai, les concurrents seront pénalisés d'un point et classés en fonction de la distance parcourue (ex : les 6ème et 7ème concurrents n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans les délais seront respectivement crédités de 6 et 7 points).

Un concurrent ne prenant pas le départ d'une manche, sera classé dernier et pénalisé de 2 points supplémentaires.

Si le nombre de participants a nécessité une répartition par poules :

- a) La première manche sera constituée aléatoirement.
- b) À partir de la 2<sup>ème</sup> manche, les poules seront constituées en fonction des places à l'arrivée de la manière suivante:

• *Deux poules en jeu :*

poule A : 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, ...      poule B : 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, ...

• *Trois poules en jeu :*

poule A : 1, 4, 7, 10, ...      poule B : 2, 5, 8, 11, ...      poule C : 3, 6, 9, 12, ...

• *Quatre poules en jeu :*

poule A : 1, 5, 9, 13, ...      poule B : 2, 6, 10, 14, ...      poule C : 3, 7, 11, 15, ...      poule D : 4, 8, 12, 16, ...

• *Etc*

À l'issue de la totalité des manches, les points de chaque skipper seront totalisés afin d'obtenir le classement.

Si plus de 6 manches sont courues, la plus mauvaise performance de chaque skipper est enlevée et ne comptera que pour départager d'éventuels ex aequo.

**34.7.2- Cas d'une épreuve d'endurance :**

Comme il n'y a qu'une régates dans ce cas, c'est le classement à l'arrivée qui est pris en compte.

**34.7.3- Détermination du classement final :**

A l'issue de chaque manche du challenge, chaque concurrent se voit attribuer un nombre de points selon sa place et le nombre de concurrents de sa catégorie (N étant ce nombre) :

1 <sup>er</sup> : 50 + Nx3	10 <sup>ème</sup> : Nx3
2 <sup>ème</sup> : 40 + Nx3	11 <sup>ème</sup> : Nx3 - 1
3 <sup>ème</sup> : 35 + Nx3	12 <sup>ème</sup> : Nx3 - 2
4 <sup>ème</sup> : 30 + Nx3	13 <sup>ème</sup> : Nx3 - 3
5 <sup>ème</sup> : 25 + Nx3	14 <sup>ème</sup> : Nx3 - 4
6 <sup>ème</sup> : 20 + Nx3	etc de 1 en 1
7 <sup>ème</sup> : 15 + Nx3	
8 <sup>ème</sup> : 10 + Nx3	
9 <sup>ème</sup> : 5 + Nx3	

Pour chaque concurrent, on retient les meilleures notes de la moitié des manches de l'année (ex. : si 6 ou 7 manches sont organisées, on retient les 3 meilleures). Les autres manches permettent de départager les ex-æquo.

Un bonus kilométrique de 1 point par 100 km aller (calculé du domicile au lieu de la manche et arrondi à la centaine la plus proche) est accordé à tous les concurrents pour chaque manche courue.

La somme de ces notes permet d'établir un classement général et un classement par catégories qui est proclamé à l'issue du Critérium National de Modélisme Naval lors duquel se dispute la dernière manche du challenge.

**34.8 - JURY :**

Le Jury est composé d'un commissaire officiel et de 2 juges **qualifiés** proposés par l'organisateur et validés par la CNS.

Si l'organisateur n'est pas en mesure de proposer un commissaire officiel, un commissaire officiel de la CNS, s'il est présent, peut prendre en charge ce rôle.

Le commissaire officiel détermine la composition des groupes et annonce les manches. Il donne le départ et note l'ordre d'arrivée. Le commissaire officiel et les deux juges veillent au respect des règles de course et annoncent les pénalités à la sono.

Le commissaire officiel peut faire appel aux concurrents de la régates qui vient de courir pour contrôler les passages aux bouées de la régates suivante.

**34.9 – APPLICATION D'UN HANDICAP « CHRIS » :**

Selon l'idée de Christopher SMITH, afin de stimuler les débutants, lorsque l'épreuve est constituée de manches de longue durée (parcours long), un handicap peut être calculé selon les manches précédemment courues, à partir duquel le départ est donné de manière échelonnée, les concurrents classés derniers partant devant et les mieux classés en dernier.

Il est possible, dans le même esprit, pour une manche de la journée (lorsque le nombre de manches dépasse 6) de procéder à un tirage au sort des voiliers pris en charge par les concurrents afin que chacun concoure avec un voilier qui n'est pas le sien.

**ANNEXE 1 : ETABLISSEMENT D'UN RATIO.**

Lorsque plusieurs catégories de voiliers régatent ensemble, il convient de prévoir des parcours de longueurs différentes pour chaque type de bateau, selon sa longueur.

Pour l'établissement de ce ratio, on prendra comme référence le groupe C (catégorie « 1 mètre »).

- Le parcours proposé au groupe A sera diminué de 20%.
- Pour le groupe B, la réduction sera de 10%
- Pour le groupe D, on allongera le parcours de 10%
- Pour le groupe E, on l'allongera de 20%

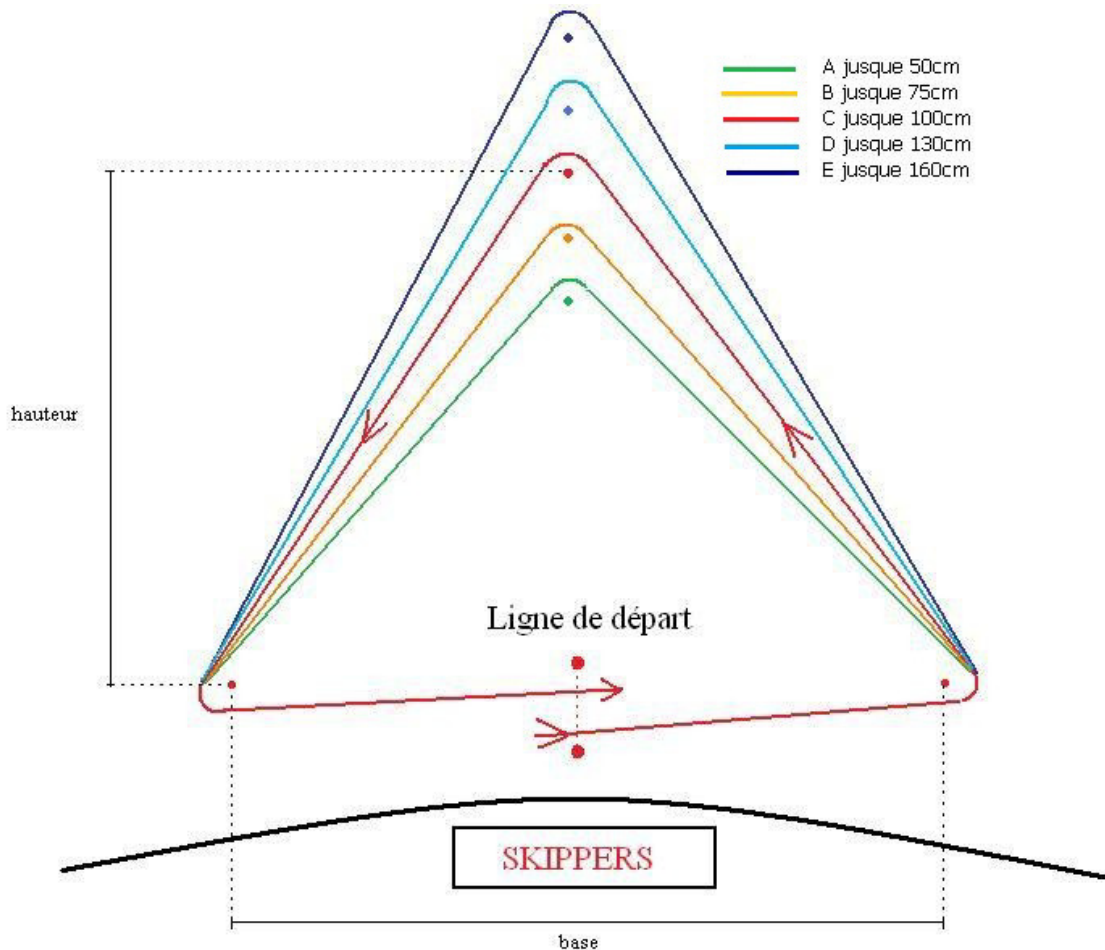
Ces différences de longueur se feront, de préférence en approchant ou éloignant les bouées les plus au large.

Si les groupes régatent séparément, il n'y a pas lieu de prévoir de ratio.

Selon le type d'épreuve, l'organisateur pourra proposer un autre système de ratio.

## ANNEXE 2 : EXEMPLE DE PARCOURS TRIANGULAIRE AVEC RATIO

Ceci est un exemple sur un parcours triangulaire et chaque organisateur est libre de proposer le parcours de son choix. Dans cet exemple, on a volontairement joué sur la position de la bouée au large afin que les plus petits voiliers s'éloignent moins (il s'agit de se mesurer sur les qualités de skipper et non sur celles de la vue !)



Dans cet exemple (non à l'échelle), pour une base de 40 m, les hauteurs respectives sont :

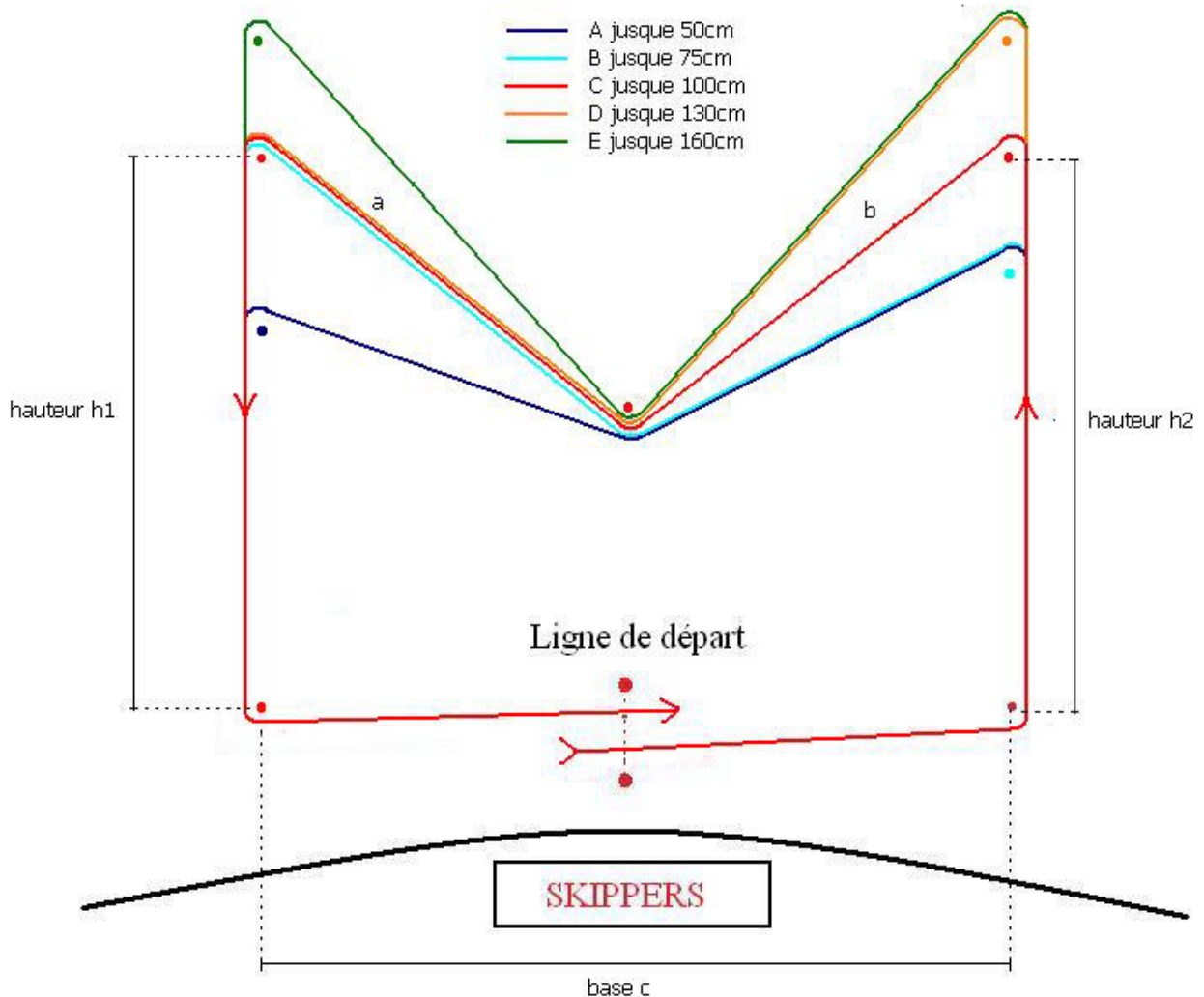
- Groupe A (jusque 0,50 m) : 20 m
- Groupe B (jusque 0,75 m) : 27 m
- Groupe C (jusque 1 m) : 35 m
- Groupe D (jusque 1,30 m) : 41 m
- Groupe E (jusque 1,60 m) : 48 m

Il s'agit là du cas, très hypothétique, où toutes les catégories seraient amenées à régater ensemble.

Une feuille de calcul Excel permettant de déterminer les hauteurs à partir d'une base donnée est disponible sur simple demande.

### ANNEXE 3 : EXEMPLE DE PARCOURS EN « M » AVEC RATIO

Ceci est un exemple de parcours en M dont on a modifié les passages à deux endroits afin de limiter le nombre de bouées à ajouter au même point.



Dans cet exemple (non à l'échelle), pour une base c de 40 m, les hauteurs respectives sont :

- Groupe A (jusque 0,50 m) :  $h1 = h2 = 29$  m
- Groupe B (jusque 0,75 m) :  $h1 = 40$  m ;  $h2 = 29$  m
- Groupe C (jusque 1 m) :  $h1 = h2 = 40$  m
- Groupe D (jusque 1,30 cm) :  $h1 = 40$  m ;  $h2 = 50$  m
- Groupe E (jusque 1,60 m) :  $h1 = h2 = 50$  m

Il s'agit là du cas, très hypothétique, où toutes les catégories seraient amenées à régater ensemble.

Une feuille de calcul Excel permettant de déterminer les hauteurs à partir d'une base donnée est disponible sur simple demande.





# CHALLENGE VOILE RC

<http://samclap.free.fr>

**Ufolep** Sam Clap  
LE MODÉLISME AUTREMENT

## Cahier des Charges d'une rencontre de Modélisme Naval comptant pour le Challenge de Voile RC UFOLEP SAM CLAP

Organisateur (Club ou département): .....

Lieu : .....

Date : .....

Cette rencontre comptant pour le Challenge Voile RC Ufolep Sam Clap, le règlement UFOLEP sera appliqué (<http://samclap.free.fr>, rubrique « règlements », « 34 Challenge Voile RC »).

Le classement sera transmis au secrétaire de la CNS SamClap sous 8 jours, afin d'actualiser le classement final : [j-p.cayet@orange.fr](mailto:j-p.cayet@orange.fr)

### 1. Cahier des charges technique :

- Taille du plan d'eau : l'évolution des voiliers se fait dans un rectangle dont la taille minimum ne peut être inférieure à 300 x 100 m.
- Parcours : il est balisé par des bouées, tel que défini dans le règlement. Sa forme est au choix de l'organisateur et doit être approuvée par la CNS (triangle, M, parcours le long de la rive...). Le départ se fait face au vent. Le club organisateur prévoit un nombre de bouées lestées en fonction du parcours choisi, sans oublier celles délimitant la porte du départ (voir schéma sur le règlement). Prévoir de la « rubalise de chantier » pour une meilleure délimitation de la zone des régates.
- Ponton : La mise à l'eau des modèles se fait depuis un ponton, l'idéal étant d'en disposer de deux.
- Podium des skippers : Il est indispensable de prévoir un espace dégagé, isolé du public et jouissant d'une vue totale du plan d'eau pour accueillir les skippers, l'idéal étant l'installation d'une estrade réservée au pilotage. Dans le cas d'un parcours le long de la berge, les skippers doivent pouvoir suivre leur modèle sans gêne.
- Sonorisation : Une sono mobile d'extérieur permet au juge de transmettre ses informations aux concurrents, cette sono doit comporter un lecteur de CD ou une prise usb permettant la lecture des tops chronos enregistrés sur un support multimédia. C'est le département d'accueil qui peut fournir cette sono utilisée pour toutes les rencontres sportives UFOLEP.
- Annexe de récupération : Le club organisateur prévoit une embarcation motorisée avec son pilote et un récupérateur qui devra être le concurrent lui-même.
- Tableau de fréquences : Le club organisateur affichera un tableau des fréquences radio et veillera à sa bonne gestion, le juge arbitre mettra en place avec lui les différentes régates en tenant compte des fréquences des concurrents. Dans certains clubs il est de coutume de garder les radios des concurrents en régie, cette disposition est à discuter avec le représentant de la CNS avant la rencontre.
- Signalisation et affichage : Avec l'aide du délégué UFOLEP départemental, une signalisation de l'évènement est à mettre en place : banderoles UFOLEP, affiches signalant la manifestation avec présence du logo UFOLEP. Une signalétique par fléchage permettra aux participants de joindre rapidement le plan d'eau.
- Barrières de sécurité : Des barrières de type « Vauban » seront installées dans les endroits sensibles par mesure de sécurité ainsi que pour isoler le matériel du public.
- Transport du matériel : Prévoir un accès des véhicules des compétiteurs pour le transport des modèles sur le bord du plan d'eau.



- Installation de la régie : Prévoir un barnum ou un abri de jardin pour abriter la régie avec une table et deux chaises, une arrivée de courant est souhaitable pour alimenter l'ordinateur portable du juge et la sono.
- Stockage des voiliers : Les voiliers et le matériel des modélistes doivent pouvoir être mis à l'abri des intempéries avec un accès électrique pour la recharge des radios. L'idéal étant l'accès à un local fermant à clef.

## 2. Cahier des charges relationnelles :

Dès la prise de décision d'organiser une manche du Challenge Voile RC UFOLEP, et au moins un mois avant celle-ci, l'organisateur :

- entre en contact avec le Délégué Départemental UFOLEP pour l'en informer. Le non respect de cette démarche compromet la manifestation et met en mauvaise posture le représentant de la CNS en charge du Challenge,
- discute du cahier des charges avec les gestionnaires de la base et étudie avec eux en détail la faisabilité technique,
- prend contact avec les élus locaux et les responsables des services des sports et techniques de la municipalité. Penser aux invitations lors de la remise des récompenses,
- sollicite auprès du Délégué UFOLEP l'attribution de récompenses : (coupes, médailles et lots symboliques pour tous les concurrents en fonction du nombre de catégories représentées), se rapproche de sponsors éventuels,
- élabore l'affiche et la plaquette d'inscription en accord avec le représentant de la CNS. (La fiche d'inscription ci-jointe est la seule valable.),
- contacte les médias locaux,
- invite les clubs alentours, toutes fédérations comprises (UFOLEP, FFMN, FFV),
- s'assure avec le délégué UFOLEP de la couverture assurance de la manifestation,
- note les coordonnées des secours locaux,
- informe le délégué UFOLEP si un public important est attendu (couverture APAC différente).

Le club organisateur est le seul responsable de la manifestation, son Président reste souverain pour toute prise de décision importante, il consulte le représentant de la CNS pour avis.

Droit à l'image : il est bien d'informer les concurrents que des photos sont prises et transmises aux médias, en cas de refus de clichés de concurrents ou de maquettes, ceux-ci devront l'avoir signalé à l'organisateur. L'organisateur devra préciser sur son bulletin d'engagement que : *les images ne seront pas utilisées au-delà de 2 années ou dès que l'intéressé en fera la demande.*

Remise des récompenses : prévoir une table pour les trophées, l'accès à la sono et l'installation d'un moment convivial... *(Pour l'apéritif, penser que nombre de concurrents prennent la route ensuite !)*.

Afin de financer le Trophée remis annuellement au vainqueur, une participation de 1€ par participant, sera prélevée sur les engagements de la rencontre.

Cette participation sera reversée au Club Aéro Nautique Semblancéen (gestionnaire du Trophée) sous 8 jours, par chèque bancaire à son ordre et envoyé à son président (Guy Aillaud – Chemin de la Jotterie – 37230 St Etienne de Chigny - [guillaud@wanadoo.fr](mailto:guillaud@wanadoo.fr)).

Une facture de régularisation au nom de l'organisateur sera envoyée par retour à ce dernier.

Fait à : .....  
le : .....

Signature de L'organisateur  
de la rencontre

Signature du Représentant  
de la CNS Sam-Clap

Signature du Délégué Départemental  
UFOLEP